

AD NORMANDIE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 15 mars 2024

Compte administratif 2023

Réuni le vendredi 15 mars 2024, au siège du Conseil Régional et en visioconférence, sous la Présidence de Mme Sophie GAUGAIN, Vice-Présidente de l'AD Normandie,

Véronique BEREGOVOY, excusée, pouvoir à M.BRASSE,
Augustin BŒUF,
Mathieu BRASSE,
Virginie CAROLO, excusée,
Catherine COUSIN, excusée, pouvoir à L.MARTING,
Christophe DORE, excusé,
Pierre ESTORGES, excusé, pouvoir à V.TELLIER,
Christophe GAUDILLOT, excusé, pouvoir à C.NOUVELOT,
Sophie GAUGAIN,
Jonas HADDAD, excusé, pouvoir à A.BOEUF,
Timothée HOUSSIN, excusé,
Lynda LAHALLE, excusée, pouvoir à R.THOMAS,
Pierre-Jean LEDUC, excusé, pouvoir à C.MEUNIER,
Jean-Louis LOUVEL, excusé, pouvoir à A.MARTINI,
Laurent MARTING,
Alexandre MARTINI,
Catherine MEUNIER,
Hervé MORIN, excusé,
Oumou NIANG-FOUQUET, excusée,
Cédric NOUVELOT,
Audrey REGNIER, excusée, pouvoir à S.GAUGAIN,
Gilles SERGENT, excusé,
Valérie TELLIER,
Rodolphe THOMAS,
Gilles TREUIL, excusé,
Sylvie VAN DEN DRIESSCHE, excusée

Légalement convoqués le jeudi 29 février 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de l'AD Normandie,
Après avoir vérifié que les conditions du quorum étaient remplies,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à la majorité des présents et représentés, S GAUGAIN ne prenant pas part au vote, abstention de M. BRASSE et Mme BEREGOVY :

- D'approuver le compte administratif 2023 du budget principal et les comptes administratifs 2023 des budgets annexes « Salons-FFWD », « CSIRT », « Normandie Carbone » dont les pièces comptables sont jointes en annexe à la présente délibération ;
- D'arrêter à + 4 592 735,47 € le résultat de clôture de la section de fonctionnement et à + 815 203,49 € le résultat de clôture de la section d'investissement du compte administratif 2023 du budget principal ;
- D'arrêter à + 553 686,65 € le résultat de clôture de la section de fonctionnement et à + 4 800 €, le résultat de clôture de la section d'investissement du compte administratif 2023 du budget annexe « CSIRT »,
- De signer en séance les documents joints

La Vice-Présidente

Sophie GAUGAIN

Acte rendu exécutoire le 28 mars 2024 après transmission en Préfecture le 26 mars 2024 et publication le 28 mars 2024.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site : www.telerecours.fr